



Les Coteaux

AVIS PUBLIC

PORTANT SUR LES BIENS D'UNE VALEUR SUPÉRIEURE À 10 000 \$
ALIÉNÉS PAR LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX
Conformément à l'article 6.1 du Code municipal du Québec

Aux contribuables de la susdite municipalité

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,

Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité des Coteaux,

QUE :

Le conseil municipal, au cours de sa séance ordinaire tenue le 20 juin 2022, sous la résolution 22-06-8030, a autorisé la vente de l'immeuble suivant :

DESCRIPTION DU BIEN	ACQUÉREUR	MONTANT
Un terrain avec bâtiment situé au 121, rue Principale (lot 1 686 910)	Construction Mikael Proulx inc. 47, 23 ^e avenue, Ile-Perrot, QC J7V 4N3	650 000 \$ (plus les taxes applicables)

DONNÉ aux Coteaux, CE 22^e jour du mois de juin deux mille vingt-deux.

Pamela Nantel,
Directrice générale et greffière-trésorière